

COORDONNATEUR	DUPUIS, Robert	dupuis.robert@uqam.ca	(514) 987-3000 3479	PK-4525
GROUPE	50 LAUZON, Yvan	lauzon.yvan@uqam.ca	(514) 987-3000 3699	PK-4115
	Vendredi, de 9h00 à 12h00			

DESCRIPTION Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

- OBJECTIFS**
- À la fin du cours, l'étudiant devrait pouvoir:
 - Décrire la **contribution des ressources informationnelles** à la performance des organisations et à l'ensemble de la société;
 - Situer les **enjeux** et les **particularités** de la **morale**, de l'**éthique**, de la **déontologie** et de la **reconnaissance professionnelle**;
 - Décrire les **caractéristiques de l'approche intégrée** de la protection des informations et échanges électroniques (**sécurité, protection des renseignements personnels, protection des consommateurs, éthique, reddition de compte**);
 - Comprendre l'**importance de la qualité** de la prestation de services des informaticiens;
 - Situer le **rôle de l'informaticien** dans les organisations et dans la société et les moyens d'accroître cette reconnaissance.
 - Comprendre les **enjeux organisationnels et sociaux** dans une société de l'information.

ÉVALUATION	Description sommaire	Date	Pondération
	Examen intra		20%
	Examen final		35%
	2 travaux au cours en équipe de 6 personnes – 15% chacun	Selon échéancier	30%
	Participation (y compris évaluation par les pairs)	Selon échéancier	15%

Remarques sur les travaux d'équipes:

- Les équipes se font sur une base libre et consensuelle (chacun accepte l'autre ou les autres) au plus tard au 2e cours.
- Les équipes sont identifiées dès l'annonce du travail et un formulaire signé par chaque co-équipier est remis à l'enseignant. Les équipes ne peuvent PAS être modifiées par la suite, sans l'accord écrit de l'enseignant.
- Les travaux doivent être remis à temps. La pénalité de retard est de 20% par jour est appliquée sur chaque travail.
- Le plagiat lors de l'examen entraîne automatiquement l'échec du cours.

Notation

En dépit de l'utilisation possible d'une (ou plusieurs) correcteur(s), seul l'enseignant est autorisé à modifier la note attribuée à un travail ou à un examen, après l'annonce des résultats.

Lectures obligatoires

Les acétates de l'enseignant sont rendus disponibles aux étudiants uniquement par l'enseignant. Ces lectures, tout comme le matériel rendu disponible par l'enseignant, sont matière à une évaluation lors d'examens ou de travaux d'équipes.

Conférencier(e)s

Le matériel présenté par les conférencier(e)s est également sujet à une évaluation lors d'examens ou de travaux d'équipes.

Période de questions

Compte tenu du nombre d'étudiants, les questions se feront à mains levées lors de périodes annoncées par l'enseignant. Compte tenu de la diversité des intérêts, les questions individuelles, avant et après le cours, de même qu'à la pause, sont nettement favorisées.

Politique d'absence aux examens

Un étudiant absent à un examen se verra normalement attribuer la note zéro pour cet examen. Cependant, si l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour un motif valable, certains arrangements pourront être pris avec son enseignant. Pour ce faire, l'étudiant devra présenter à son enseignant l'un des formulaires prévus à cet effet accompagné des pièces justificatives appropriées (par ex., attestation d'un médecin que l'étudiant était dans l'impossibilité de se présenter à l'examen pour des raisons de santé, lettre de la Cour en cas de participation à un jury).

Une absence pour cause de conflit d'horaires d'examen n'est pas considérée comme un motif valable d'absence, à moins d'entente préalable avec la direction du programme et l'enseignant durant la période d'annulation des inscriptions avec remboursement : tel qu'indiqué dans le guide d'inscription des étudiants, il est de la responsabilité d'un étudiant de ne s'inscrire qu'à des cours qui ne sont pas en conflit d'horaire.

Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique et pour obtenir les formulaires appropriés, consultez le site web suivant :

<http://www.info.uqam.ca/enseignement/politiques/absence-examen>

CONTENU

- Innovation technologique et organisation
- Contribution des ressources informationnelles aux organisations et à la société
- Sécurité technique et sécurité administrative
- Sécurité juridique
- Protection des renseignements personnels (PRP)
- Morale et société
- Éthique et qualité de services professionnels (le code d'éthique de l'ACI)
- Déontologie et reconnaissance professionnelle (le titre d'IPA)
- NTIC et développement durable

Méthodes pédagogiques

- Exposés magistraux
- Conférencier(e)s
- Discussions en groupe de 6 en classe
- Lectures obligatoires
- 2 travaux en équipe
- 2 examens
- 1 évaluation individuelle par les pairs

RÉFÉRENCES

- NO Les références de chacun des exposés présentés.
- VC Dominique Wolton – *Internet et après* – Flammarion 2000 .
- VC Gérard David – *L'enjeu démocratique des NTIC* – Inventaire, 2001 .
- VC Andrew Feenberg – *Repenser la technique* – La découverte, 2004 .
- VC Pierre Levy – *Qu'est-ce que le virtuel ?* – La découverte, 1995.
- VC Pierre Levy – *L'intelligence collective ?* – La découverte, 1994 .
- VC Charles Fledderman – *Engineering Ethics* – Prentice Hall, 1999 .
- VC Joseph Weizenbaum – *Computer Power and Human Reason* – Freeman, 1976.

A : article – C : comptes rendus – L : logiciel – N : notes – R : revue –
S : standard – U : uri – V : volume

C : complémentaire – O : obligatoire – R : recommandé